



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Ligue Spéléologique de Bourgogne

Chez Bruno Bouchard – 20 rue des Etangs – 89113 Charbuy

tél. 03 86 47 01 72

Statuts déposés à la Préfecture de Dijon n°2128003891 le 26 décembre 1980

N° SIREN 448 299 339 – code APE 926C



12 et 13 janvier 2008

EXERCICE SECOURS RÉGIONAL

Recherche en milieu labyrinthique et désobstruction



Mines de Gypse Saint Gilles 71

Co-organisation

Ligue Spéléologique de Bourgogne

SSF21 / CDS21

CDS58

SSF71 / CDS71

SSF89 / CDS89



Comme cela arrive souvent, notre dernier exercice régional n'a pu répondre à toutes nos attentes !

Qu'à cela ne tienne, retrouvons-nous à nouveau !

Nous vous proposons de nous retrouver en ce début d'année pour aborder ces deux thématiques particulières.

Le rendez-vous est fixé à 15h 30 sur le parking de l'usine de charpentes métalliques à la sortie sud du village de St Gilles (71).

PROGRAMME

Samedi:

- 15h30 accueil des participants
- Installation des barnums et du matériel.

A la nuit, direction la salle des fêtes du village située juste sous l'église...

- Explications et démonstrations des techniques utilisées pour la recherche de personnes en zone labyrinthique.
- Explications et démonstrations... (visualisation) des techniques utilisées pour la désobstruction en secours.
- Préparation de l'exercice du lendemain.

Dimanche :

- Début de l'exercice à 8h
- PC
- Équipes de recherche
- Équipes communication
- Équipe de désob

Fin de l'exercice, rangement et bilan avant la nuit vers 17h

Comme à notre habitude prévoyez vos repas tirés du kit - La Ligue se charge des galettes !

Le couchage se fera dans la salle des fêtes, prévoyez vos duvets

Merci de confirmer votre participation auprès des CTDS ou présidents de CDS de votre département :

Côte d'Or :	SOLOGNY Patrick	patrick.sologny@wanadoo.fr	06 84 79 11 91
	CLAERBOUT Simon	simon.claerbout@tiscalif.fr	06 17 24 80 15

Votre assurance vous couvre-t-elle pour un exercice Spéléo-Secours ?

Si vous êtes assurés par la FFS, la MAIF RAQVAM ou le CAF, c'est le cas.

*Sinon, n'oubliez pas de fournir au CTDS de votre département une attestation d'assurance précisant bien :
"RC et dommages corporels pour exercice secours organisé par une structure FFS".*